

LSAP

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 octobre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 de notre règlement interne, je souhaite interpeller le Gouvernement au sujet **des écoles internationales au Luxembourg**.

Le 15 juillet 2021 la Chambre des Députés a voté un projet de loi prévoyant l'implantation d'une école internationale à Mersch. Cette nouvelle école internationale est la cinquième école internationale publique au Luxembourg ; les autres se trouvent à Differdange et Esch-sur-Alzette, Clervaux, Mondorf-les-Bains et à Junglinster. Le but est de répondre à l'hétérogénéité croissante de la population scolaire et ainsi de diversifier l'offre scolaire publique. D'autres écoles internationales publiques, notamment au centre du pays sont en phase de planification.

Dès lors j'aimerais aborder, dans le cadre de mon interpellation, plus particulièrement les points suivants :

- Stratégie d'implantation des écoles internationales publiques ;
- Demande de plus en plus importante pour ce modèle d'enseignement ;
- Recours à un enseignement de langues divergeant du système classique d'enseignement au Luxembourg ;
- Implémentation du système d'un accueil d'enfants pendant toute la journée.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Francine Closener
Députée